



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs
Arrondissement de Pontarlier
Canton de Mouthe
COMMUNE DE MOUTHE
25240
(INSEE 25413)

EXTRAIT DU REGITRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUTHE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres :

- En exercice :	15
- Présents :	10
- Votants :	14
- Ayant donné procuration :	4
- Absents excusés :	5
- Absent :	0

Date de convocation : 23 septembre 2022

Le nombre de membres en exercice est de 15
(Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-23,
L2121-25, R2121-7, R2121-9 et L2121-21 du Code
Général des Collectivités Territoriales)

Date d'affichage : 6 octobre 2022

Objet :

**Modification de la tarification
appliquée aux personnes
demandeurs d'eau pendant les
périodes caniculaires**
DEL2022_62

Résultat du vote :

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf septembre à vingt heures,

Étaient présents :

Maud SALVI
Pascal LEGÉ
Pascale GUYON
Emmanuel JOUFFROY
Thierry HAGLON
Stephan DEVIGNE-LAFAYE
Céline BAILLY
Clément PONCELET
Pierre-Alexandre BEAUFILS
Clothilde COLOMBO

Était absent : néant

Étaient absents excusés :

Daniel PERRIN, Sylvie BERTHET, Patricia GRESS,
Maxime THIONNET et Rosine SALVI

Procurations données :

Daniel PERRIN a donné procuration à Pascal LEGÉ
Patricia GRESS a donné procuration à Pascale GUYON
Rosine SALVI a donné procuration à Maud SALVI
Maxime THIONNET a donné procuration à Thierry
HAGLON

Secrétaire de séance : Pascale GUYON

(Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités
territoriales, élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal)

Président de séance : Sous la présidence de Maud
SALVI, 1^{ère} adjointe, en remplacement du maire
empêché.

Modification de la tarification appliquée aux personnes demandeurs d'eau pendant les périodes caniculaires

Par délibération du 27 octobre 2015, le conseil municipal a décidé de facturer, suite à la période caniculaire de l'été 2015, le prix de l'eau demandé au prix fixé par la délibération du 10 janvier 2012, soit 1.12 €/m³, auquel s'ajoutent le prix horaire du chauffeur de 20€/heure et le prix horaire du tracteur sans accessoire de 25 €/heure dans le cas où les cantonniers de la commune sont sollicités pour le transport de l'eau.

Maud SALVI, 1^{ère} adjointe, présidente de séance en l'absence du maire, informe le conseil municipal que cet été 2022 caniculaire, sans précipitation depuis plus de deux mois, a engendré un manque d'eau important pour les exploitants agricoles de Mouthe et environs, et certaines communes. La commune de Mouthe a par conséquent accepté le remplissage de réserve à eau pour les agriculteurs, et les communes si elles font une demande d'eau potable.

Les quantités d'eau ont été notées pour facturation aux intéressés.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal, par 14 voix Pour, décide de facturer le prix à 1.50/m³, compte tenu de la nécessité de surveiller ces prélèvements par les agents de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Daniel PERRIN
Pour le maire empêché,



L'Adjointe,

Maud SALVI

